

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Invitation to Qualify/
Invitation à se qualifier**

Comments - Commentaires

Title - Sujet "HRP-RHP" ISQ - PdC 2-La Solution de la prochaine génération en matière de RH et paye		
Solicitation No. - N° de l'invitation 24062-190560/C -	Amendement 4	Date 2018-01-04
Client Reference No. - N° de référence du client 24062-190560		GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG 24062-190560
File No. - N° de dossier 682xe.24062-190560	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-01-18		Time Zone Fuseau horaire Heure Normale de l'est (HNE)
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pelchat, Marco		Buyer Id - Id de l'acheteur 682xe
Telephone No. - N° de téléphone (819) 665-7128 ()		FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Secrétariat Conseil du Trésor du Canada 90 Elgin Ottawa, ON K1A0R3		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

NOTE À L'INTENTION DES FOURNISSEURS INTÉRESSÉS

Cette modification No 004 à la demande de soumissions sert à :

- 1- Effectuer une modification au document ISC Pièce Jointe 2
- 2- Présenter aux fournisseurs intéressés les questions et réponses reçues.
- 3- Publier la version Microsoft Word du ISQ (Veuillez noter que la version .pdf aura la priorité en cas de changement.)

RAPPEL IMPORTANT POUR L'INDUSTRIE : Afin de faciliter les recherches de l'industrie, le titre de tous les affichages à venir concernant la stabilisation de Phénix et la solution de prochaine génération comprendra les acronymes « HRP-RHP ». Veuillez prendre note que les fournisseurs peuvent s'inscrire aux flux RSS et ATOM ainsi qu'aux avis par courriel afin d'obtenir des notifications concernant le sujet « HRP-RHP ».

MODIFICATIONS

1- Modification au document ISQ – Pièce Jointe 2:

Supprimer – Exigence cotée C9.3 en entier

Insérer – Exigence cotée C9.3 comme modifié ici-bas :

C9.3. MODÈLE DE SOUTIEN

Exigence			
Dans un document ou une présentation d'au plus 15 pages, le soumissionnaire doit démontrer que les incidents et les demandes de service ayant une incidence sur la solution proposée seront résolus de façon efficiente et efficace, compte tenu du contexte du GC. Cet environnement inclut la nécessité de desservir et d'aider plusieurs organisations du GC; du fait que chacune d'elles a son propre service de dépannage; ainsi que de l'existence d'un bureau centralisé de soutien à la paye du GC.		Pondération	2 %
		Méthode pour Évaluation	Soumission
Critères d'évaluation			
Inacceptable (0 points)	Acceptable (5 points)	Bien (7 points)	Excellent (10 points)
Les renseignements fournis ne démontrent pas, ou pas suffisamment, comment les demandes de service et les incidents seront gérés de façon efficiente et efficace.	Les renseignements fournis comprennent un processus proposé de gestion des incidents qui décrit, pour chaque étape du processus d'identification, de dépannage et de résolution des incidents : 1. Les points d'intégration proposés entre le GC et le soumissionnaire, et 2. La répartition	Acceptable et: Les renseignements fournis comprennent les rôles et responsabilités proposés pour les organisations de soutien ministérielles ainsi que pour le bureau centralisé de soutien à la paye du GC.	Bien et: Les renseignements fournis comprennent un processus d'acheminement au palier hiérarchique recommandé qui décrit en détail les divers niveaux de soutien et désigne des responsables pour chacun d'eux. Les renseignements fournis comprennent

	proposée des responsabilités entre le GC et le soumissionnaire.		aussi une description des rôles et responsabilités proposés par les services de dépannage ministériels et le bureau centralisé de soutien du GC en ce qui a trait au processus d'acheminement au palier hiérarchique supérieur.
Réponse à la demande de soumissions			
Auto-évaluation des soumissions			
Inacceptable	Acceptable	Bien	Excellent
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUESTIONS ET RÉPONSES

TABLEAU DU JOURNAL DE SUIVI POUR LES QUESTIONS ET RÉPONSES FOURNIES A JOUR.

QUESTIONS ET RÉPONSES	EMPLACEMENT DES QUESTIONS ET RÉPONSES
Questions et Réponses No 1 à 3	Modification No 001
Questions et Réponses No 4 à 6	Modification No 002
Questions et Réponses No 7 à 10	Modification No 003

Question No 11 : Concernant le critère C8.4 - Cette question concerne-t-elle la manière dont nous pourrions gérer efficacement les principaux extrants de la phase II (validation de la solution, réussite du projet pilote, mise en œuvre et gestion du changement, modèle de service et opérationnel cible et établissement détaillé des coûts) en vue d'assurer une transition en douceur vers le déploiement intégral?

Réponse No 11 : Au critère C8.4, le gouvernement du Canada (GC) évalue l'approche du soumissionnaire en matière de gestion de la valeur, du rendement et des prestations; il s'assure que le soumissionnaire obtiendra les résultats opérationnels nécessaires à la phase II. Cette approche pourrait inclure, sans toutefois s'y limiter : la définition des prestations prévues, le suivi du rendement des solutions mises en œuvre, la mesure du rendement du capital investi et du coût total de possession, la comparaison avec les analyses comparatives de l'industrie, etc. Généralement, une telle approche s'accompagne d'une méthode, de rapports et d'outils.

Question No 12 : A la section 9, du point de vue du gouvernement du Canada, la gestion des services et le soutien sont-ils tous deux liés à la façon dont le Canada interagit avec le fournisseur de logiciels pour tout billet, question, problème ou préoccupation fonctionnel ou technique? Dans l'affirmative, le point C9.2 Gestion des services est-il lié à l'expérience de l'interface du gouvernement du Canada avec le fournisseur de logiciels, et le point C9.3 Modèle de soutien est-il lié au processus de résolution une fois que le fournisseur de logiciels a été contacté au moyen du processus de gestion des services mentionné au point C9.2?

Réponse No 12: Au point C9.2, le GC évalue l'approche globale du soumissionnaire et la maturité de son cadre de gestion des services, ce qui comprend la *façon dont le soumissionnaire gérerait et résoudrait avec succès tout billet, question, problème ou préoccupation fonctionnel ou technique*. La réponse au point C9.2, tout en démontrant en quoi il répond aux critères, devrait mettre en évidence le cadre générique de gestion des services du soumissionnaire.

Au point C9.3, le GC évalue plutôt les capacités du soumissionnaire en matière de stratégie de gestion des services en lui demandant de définir le modèle de soutien qu'il propose au GC. Le modèle et le processus de gestion des incidents devraient en effet décrire le *processus de résolution proposé une fois que le fournisseur de logiciels a été contacté* par les voies indiquées au point C9.2, mais en tenant compte du contexte et de l'environnement actuels du GC. Le processus de gestion des incidents proposé devrait donc décrire la répartition proposée des responsabilités entre les fournisseurs de logiciels et le GC.

Donc, le critère C9.3 est modifié sous cette modification (voir ci-haut).

Question No 13: Pour la cote de sécurité et modèle de soutien liés aux exigences relatives à la sécurité (dont il est question aux points 2.4 et C4.3, Extensibilité et portabilité)

1. Le Canada peut-il confirmer que les exigences relatives à la sécurité pour les soumissionnaires seront de catégorie Protégé B?
2. Si le Canada indique que les exigences en matière de sécurité doivent être plus élevées que la catégorie Protégé B, quand et comment les soumissionnaires seront-ils avisés et auront-ils suffisamment de temps pour répondre?
3. En ce qui concerne la surveillance ministérielle, la direction, les experts-conseils et l'équipe de soutien du fournisseur, qui peuvent être coordonnés selon un modèle de « soutien continu ajusté aux fuseaux horaires », quelles sont les implications des catégories Protégé B et Secret?

Réponse No 13: Pour la cote de sécurité et modèle de soutien liés aux exigences relatives à la sécurité (dont il est question aux points 2.4 et C4.3, Extensibilité et portabilité)

1. Les exigences actuelles sont établies au niveau Protégé B « Moyen Moyen » (PBMM) pour les ministères principaux (consultez [lien] pour obtenir la description des niveaux de sécurité du GC). Toutefois, comme la solution de la prochaine génération a une portée de solution d'entreprise, qui comprend aussi des organisations comme CESUS, CANAFE et le CST qui, si elles adoptent la solution de la prochaine génération, nécessiteront un niveau de sécurité supérieur à celui de PBMM.
2. Le gouvernement du Canada exige à la fois des solutions de catégorie Protégé B pour la majorité des ministères et des solutions de catégorie plus élevée pour un petit nombre de ministères. Conformément aux questions du point 4.3, les soumissionnaires obtiendront une note plus élevée s'ils sont en mesure de traiter Protégé B ou plus élevée.
3. En général, le gouvernement du Canada exige que le personnel autorisé appuie tout système contenant des renseignements protégés; toutefois, il incombe au soumissionnaire de décrire les techniques ou les outils qui existent pour permettre aux fournisseurs d'accéder aux systèmes sans avoir à accéder aux données, ce qui peut réduire le niveau d'autorisation requis.

Question No 14: C8.2 Approche de planification pour les projets pilotes – Cette exigence mentionne un « projet pilote pleinement opérationnel ». Le Canada pourrait-il fournir plus de détails sur cette exigence, notamment sur les points suivants (mais sans s'y limiter) :

A) Définition de la taille et de la portée du projet pilote :

- Un projet pilote pleinement opérationnel fait-il référence au remplacement complet et au transfert d'un groupe d'employés sur la nouvelle plateforme (pilote)?
- Un projet pilote fait-il référence à un petit ministère et combien d'employés représenterait un tel ministère?
- Un projet pilote fait-il référence à un sous-groupe d'employés (une catégorie d'emploi donnée ou l'appartenance à un syndicat) au sein d'un ministère?

B) Définition de « pleinement opérationnel »

- Cela comprend-il la production réelle de chèques de paye, de dépôts bancaires ou de remises?
- Cela comprend-il la conversion des données d'un système existant?
- Cela comprend-il le remplacement de tout outil d'établissement du calendrier utilisé par la communauté pilote?

Par ailleurs, un projet pilote signifie-t-il un projet pilote pleinement opérationnel « en salle de conférence », ou un système de validation de principe qui exécuterait des transactions parallèles d'employés et le calcul de la paye, sans retirer les employés du système actuel des RH et de la paye?

Projet pilote

- Un *projet pilote pleinement opérationnel* fait référence à l'exécution du travail nécessaire pour offrir un certain nombre de nouvelles capacités opérationnelles en matière de RH et de paye à un certain nombre d'employés (population pilote).
- La livraison des capacités pourrait notamment inclure la mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion du capital humain, la migration de la configuration des données nécessaires, l'intégration des employés visés à la nouvelle plateforme, toutes les activités opérationnelles et de gestion du changement requises, etc.
- Un projet pilote pleinement opérationnel représente un système de production réel. Étant donné la forte probabilité que la paye soit l'une des capacités opérationnelles choisies pour le projet pilote, ce dernier comprendrait en effet la production réelle de chèques de paye, de dépôts bancaires et de remises.

Réponse No 14: Pour le critère C8.2 Approche de planification pour les projets pilotes, veuillez consulter les détails supplémentaires ci-dessous :

Projet pilote

- Un *projet pilote pleinement opérationnel* fait référence à l'exécution du travail nécessaire pour offrir un certain nombre de nouvelles capacités opérationnelles en matière de RH et de paye à un certain nombre d'employés (population pilote).
- La livraison des capacités pourrait notamment inclure la mise en œuvre et configuration d'une nouvelle solution de gestion du capital humain, la migration de la configuration des données nécessaires, l'intégration des employés visés à la nouvelle solution, toutes les activités opérationnelles et de gestion du changement requises, etc.
- Un projet pilote pleinement opérationnel représente un système de production réel. Étant donné la forte probabilité que la paye soit l'une des capacités opérationnelles choisies pour le projet pilote, ce dernier comprendrait en effet la production réelle de chèques de paye, de dépôts bancaires et de remises.
- Comme il a été décrit plus haut, un *projet pilote pleinement opérationnel* fait référence à l'exécution du travail nécessaire pour offrir de nouvelles capacités opérationnelles à la population pilote. Ainsi :
 - si la conversion des données d'un système en place est nécessaire pour fournir les capacités opérationnelles, alors oui, une telle mesure serait comprise dans la portée du projet pilote;

- si le remplacement d'un outil d'établissement du calendrier utilisé par la population pilote est nécessaire pour fournir les capacités opérationnelles, alors oui, une telle mesure serait comprise dans la portée du projet pilote.
- La nouvelle solution remplacerait la solution existante des RH et paye de la population pilote, pour les capacités opérationnelles ciblées. Toutefois, l'ancienne solution ne serait pas mise hors service, de manière à faciliter un retour en arrière en cas d'échec du projet pilote.

Population pilote

- Le GC n'a pas encore arrêté son choix en ce qui concerne la population pour le projet pilote et s'attend à avoir des recommandations des soumissionnaires à ce sujet dans le cadre de leur réponse au point C8.2.
- Le GC étudie actuellement divers scénarios pilotes qui suivent une approche itérative de mise en œuvre, en veillant à ce que les projets pilotes fournissent : 1. Une représentation significative des mises en œuvre à plus grande échelle, ainsi que 2. Un environnement dans lequel les échecs seraient limités dans leur portée et où les apprentissages seraient acquis rapidement.

Point de contrôle 3 – Validation de principe

- En vue des projets pilotes potentiels de la phase II, il est probable que la réponse au point de contrôle 3 comprendra l'établissement d'un système de validation de principe qui exécuterait des transactions parallèles d'employés et le calcul de la paye, sans retirer les employés du système actuel des RH et de la paye. Idéalement, la validation de principe devrait être configurée à l'aide de données anonymes provenant de l'une des populations pilotes choisies.

Question No 15: Veuillez confirmer si la livraison du système pilote est prévue au cours de la phase II. Y a-t-il une échéance prévue où le premier système pilote doit être fonctionnel?

Réponse No 15: L'exécution d'un ou de plusieurs projets pilotes est prévue pour la phase II, dont les échéanciers sont en voie d'être précisés et seront déterminés en partie par les commentaires reçus dans le cadre du point de contrôle 2. Compte tenu du contexte actuel des RH et de la paye, le GC aimerait que les projets pilotes soient mis en œuvre avec succès le plus rapidement possible.

Question No 16: Étant donné que le Canada cherche à obtenir une recommandation pour sélectionner, planifier, réaliser et estimer les coûts, quel est l'échéancier de la phase II et quand les renseignements fournis dans la définition de la phase I seront-ils disponibles? L'échéancier et la définition du projet pilote auront une incidence sur la sélection et la réponse.

Réponse No 16: La phase I devrait se terminer au plus tard en septembre 2019. Les renseignements élaborés au cours de la phase I seront partagés publiquement le plus tôt possible pour chaque point de contrôle. Les soumissionnaires sont invités à poser des questions précises s'ils estiment que certains renseignements sont nécessaires et n'ont pas encore été communiqués.

Les échéanciers de la phase II sont en voie d'être précisés et reposeront en partie sur les commentaires reçus dans le cadre du point de contrôle 2.

Question No 17: Sous le critère **C8.2 Approche de planification pour les projets pilotes**, le gouvernement mentionne deux (2) « projets pilotes pleinement opérationnels ». Le Canada pourrait-il confirmer si deux projets pilotes renvoient à deux projets du même soumissionnaire ou à un projet choisi chez deux soumissionnaires différents? De plus, si deux (2) projets pilotes sont requis du même soumissionnaire, ces deux projets pilotes seront-ils réalisés au sein du même

ministère? Par exemple, deux groupes d'employés, deux syndicats ou deux emplacements différents.

Réponse No 17: Cette question fait toujours l'objet de discussions internes et le GC encourage les soumissionnaires à lui transmettre leurs commentaires à ce sujet. À l'heure actuelle, l'équipe de la solution de la prochaine génération prévoit que les projets pilotes seraient exécutés par le même soumissionnaire. La population pilote n'a pas encore été déterminée, et les projets pilotes peuvent ou non être réalisés au sein du même ministère. Le GC confirme toujours également s'il y aura un ou plusieurs pilotes.

Question No 18 : Pour les présentations à l'intention des utilisateurs, le GC accepterait-il des démos autonomes et cliquables ou des environnements simulés? Ces solutions offriraient une expérience propre et uniforme à chaque utilisateur grâce à une solution à faible risque nécessitant un minimum de formation et de soutien.

Réponse No 18 : L'un des objectifs des présentations aux utilisateurs est de permettre à ces derniers d'essayer de vraies solutions. Pour cette raison, le GC préfère que les soumissionnaires fournissent un environnement réel que les utilisateurs peuvent utiliser pendant les présentations. Le GC reconnaît également les avantages des environnements simulés et accueille favorablement l'offre de telles solutions qui seront également employées dans le cadre des présentations aux utilisateurs.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS